

# DÉCLARATION DE CONFORMITÉ – COVID-19



**Nom (en lettres moulées) :** \_\_\_\_\_

**Parent/tuteur:** \_\_\_\_\_

(si la personne n'a pas atteint l'âge de la majorité)

**Courriel :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

## **MISE EN GARDE! TOUTE PERSONNE QUI ENTRE DANS L'INSTALLATION ET/OU PARTICIPE À DES ACTIVITÉS SANCTIONNÉES DOIT SE CONFORMER À CETTE DÉCLARATION**

Curling Canada, **Curling Québec** et **Club de Curling de Magog** (collectivement l'« organisation ») exigent la divulgation de toute exposition ou de la maladie, afin de protéger la santé et la sécurité de tous les participants et de limiter toute nouvelle éclosion de COVID-19. La présente déclaration de conformité sera conservée en lieu sûr et les renseignements personnels ne seront divulgués que si la loi l'exige ou avec votre consentement.

Une personne (ou le parent/tuteur de la personne, si elle n'a pas atteint l'âge de la majorité), qui ne peut accepter les conditions décrites dans le présent document, n'est pas autorisée à entrer dans les installations de l'organisation ou à participer à ses activités, ses programmes ou ses services.

Je soussigné, étant la personne nommée ci-dessus, et le parent/tuteur de la personne (si elle n'a pas atteint l'âge de la majorité) reconnaisent et acceptent, par la présente, les conditions décrites dans le présent document :

1. L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie mondiale du nouveau coronavirus, COVID-19, qui est extrêmement contagieux. L'organisation a institué des mesures préventives pour réduire la propagation de COVID-19 et exige que toutes les personnes (ou leurs parents/tuteurs, le cas échéant) respectent les normes en matière de conformité qui sont décrites dans ce document.
2. La personne n'a pas reçu de diagnostic de COVID-19 OU si la personne a reçu un diagnostic de COVID-19, elle a été déclarée non contagieuse par les autorités provinciales ou locales de santé publique.
3. Si la personne est un travailleur de première ligne (par exemple, le personnel hospitalier, le personnel de soins de longue durée ou toute autre personne qui interagit avec des personnes qui sont des cas confirmés ou soupçonnés de COVID-19), la personne a porté un équipement de protection individuelle approprié et approuvé à tout moment chaque fois qu'elle a interagi avec une personne qui est un cas confirmé ou soupçonné de COVID-19 au cours des 14 derniers jours.
4. Si la personne n'est pas un travailleur de première ligne, ou une autre personne qui interagit avec des personnes qui sont des cas confirmés ou soupçonnés de COVID-19, elle n'a pas été exposée à une personne qui est un cas confirmé ou soupçonné de COVID-19 au cours des 14 derniers jours.
5. La personne assiste ou participe volontairement et comprend les risques associés à la COVID-19. La personne (ou le parent/tuteur de la personne), au nom de cette personne (le cas échéant)) accepte d'assumer ces risques, y compris, mais sans s'y limiter, l'exposition et l'infection
6. La personne, de même que toute personne résidant à son domicile, n'a constaté aucun signe ou symptôme de COVID-19, au cours des 14 derniers jours (y compris la fièvre, une nouvelle toux ou une toux qui s'aggrave, la fatigue, les frissons et les douleurs musculaires, toute maladie respiratoire, de la difficulté à respirer, des nausées, des vomissements ou de la diarrhée, une conjonctivite ou la perte de goût ou d'odorat).
7. Si la personne, ou toute personne résidant à son domicile, constate tout signe ou symptôme de COVID-19, après avoir soumis cette déclaration de conformité, la personne s'isolera immédiatement, avisera l'organisation et ne participera à aucune activité

et aucun programme ou service dans les installations de l'organisation, jusqu'à ce qu'au moins 14 jours se soient écoulés depuis que ces symptômes ont été ressentis pour la dernière fois.

8. La personne, de même que toute personne résidant à son domicile, n'a pas voyagé ni n'a fait de halte dans un pays à l'extérieur du Canada. Si la personne, ou toute personne résidant à son domicile, voyage à l'extérieur du Canada après avoir soumis cette déclaration de conformité, la personne ne participera à aucune activité et aucun programme ou service dans les installations de l'organisation, jusqu'à ce qu'au moins 14 jours se soient écoulés depuis la date de retour.
9. La personne se conforme aux lignes directrices recommandées, y compris, mais sans s'y limiter, la pratique de distanciation physique, le maintien autant que possible d'une distance de six pieds des autres, le respect des pratiques exemplaires d'hygiène reconnues et, sinon, la réduction de l'exposition à la COVID-19.
10. La personne suivra les protocoles de sécurité, de distanciation physique et d'hygiène de l'organisation.
11. La personne apportera ses propres objets et équipements personnels (tels que bouteilles d'eau, sacs, serviettes, etc.) à sa discrétion et ne partagera pas ses objets ou équipements personnels avec d'autres personnes.
12. Ce document demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'organisation, conformément aux directives du gouvernement provincial et des responsables provinciaux de la santé, détermine que les attestations dans cette déclaration de conformité ne sont plus nécessaires.
13. L'organisation peut retirer la personne de l'installation ou l'exclure de la participation aux activités, programmes ou services de l'organisation, à tout moment et pour toute raison, si l'organisation estime, à sa seule discrétion, que la personne ne se conforme plus aux normes décrites dans le présent document.

**Signature :** \_\_\_\_\_  
Personne (si la personne a atteint l'âge de la majorité)

**Signature :** \_\_\_\_\_  
Parent/tuteur (si la personne n'a pas atteint l'âge de la majorité)

**Date :** \_\_\_\_\_

**CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'IMAGE** Le participant (et le parent / tuteur du participant, le cas échéant) autorise l'organisation à recueillir et à utiliser des renseignements personnels sur le participant aux fins décrites dans les politiques de confidentialité de l'organisation.



Je consens

# ENTENTE DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DE RENONCIATION À TOUTE RÉCLAMATION ET D'INDEMNISATION



(à l'intention des participants qui ont l'âge de majorité)

MISE EN GARDE! Veuillez lire ce document attentivement. En le signant, vous assumez certains risques et responsabilités.

Le présent document est un contrat ayant force obligatoire. Veuillez clarifier toute question ou préoccupation avant de le signer. En tant que participant au sport du curling et aux activités, aux programmes, aux leçons et aux services fournis et aux événements commandités ou organisés par Curling Canada, Curling Québec et Club de Curling de Magog, y compris, mais sans s'y limiter : matchs, tournois, séances d'entraînement, entraînement, entraînement personnel, entraînement en salle, utilisation de l'équipement d'entraînement de la force et de conditionnement physique, machines et installations, programmes nutritionnels et diététiques, séances d'orientation ou de formation, leçons, programmes de conditionnement aérobie et anaérobie (collectivement appelés les « activités »), le soussigné reconnaît et accepte les conditions suivantes, stipulées dans la présente entente.

## Dénégation de responsabilité

1. Curling Canada; et Curling Québec et Club de Curling de Magog, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, membres de comités, membres, employés, entraîneurs, bénévoles, officiels, participants, agents, commanditaires, propriétaires/exploitants des installations où se déroulent les activités et représentants respectifs (collectivement appelés « organisation ») ne sont pas responsables de tout préjudice, blessure, dommage, dommage matériel, dépense, perte de revenu ou perte de toute nature qu'un participant subirait durant les activités ou résultant de celles-ci, causés de quelque façon que ce soit, y compris la négligence de l'organisation.

## Description et reconnaissance des risques

2. Je comprends et reconnais que :
  - a. les activités comportent des risques et des dangers prévisibles et imprévisibles, qu'aucun degré de soin apporté, de prudence ou d'expertise ne peut éliminer, y compris, sans s'y limiter, le risque de lésions corporelles graves, d'invalidité permanente, de paralysie et de décès. Le sport du curling se joue sur une piste de glace qui est glissante, dure et dangereuse;
  - b. un risque pertinent de la participation au sport du curling est le risque de traumatisme crânien grave si je tombe, trébuche ou fais un faux pas sur le sol ou la glace. Il est fortement recommandé que je porte un casque en tout temps durant ma participation au sport du curling;
  - c. l'organisation a la tâche difficile d'assurer la sécurité et elle n'est pas infaillible. L'organisation peut ne pas être au courant de ma forme physique ou de mes capacités, peut mal juger les conditions météorologiques ou environnementales, peut donner des instructions ou des avertissements incomplets et l'équipement utilisé pourrait mal fonctionner;
  - d. le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré une pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la Santé et la COVID-19 est extrêmement contagieuse. L'organisation a mis en place des mesures préventives pour réduire la propagation de COVID-19; toutefois, elle ne peut garantir que je ne serai pas infecté par la COVID-19. De plus, la participation aux activités pourrait accroître mon risque de contracter la COVID-19.



**J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 1 et 2**

3. Je participe volontairement aux activités. En contrepartie de ma participation, je reconnais par la présente que je suis conscient des risques et des dangers associés ou liés aux activités. Les risques et les dangers englobent, entre autres, ce qui suit :
- a. santé : exécution de techniques physiques ardues et exigeantes, effort physique, surmenage, étirements, déshydratation, fatigue, séances d'entraînement cardiovasculaires, mouvements et arrêts rapides, mauvaise forme physique, blessures traumatiques, infections bactériennes, éruptions cutanées et transmission de maladies transmissibles, y compris les virus de toutes sortes, la COVID-19, les bactéries, les parasites ou autres organismes ou toute mutation de ceux-ci;
  - b. locaux : état défectueux ou dangereux des installations, chutes, collisions avec des objets, des murs, de l'équipement ou des personnes, conditions dangereuses ou irrégulières des planchers, de la glace ou d'autres surfaces, conditions météorologiques extrêmes, aller-retour des lieux;
  - c. utilisation de l'équipement : défaillance mécanique de l'équipement, conception ou fabrication négligente de l'équipement, fourniture par l'organisation ou omission de l'organisation de donner des avertissements, des directives, des instructions ou des conseils quant à l'utilisation de l'équipement, défaut d'utiliser ou de faire fonctionner l'équipement selon mes propres capacités;
  - d. contact : contact avec des balais, des brosses ou des pierres de curling, d'autre équipement, des véhicules ou d'autres personnes, ce qui peut entraîner des lésions corporelles graves, y compris, mais sans s'y limiter, des commotions cérébrales et d'autres lésions cérébrales ou des lésions graves à la colonne vertébrale;
  - e. conseils : conseils donnés avec négligence à propos des activités;
  - f. capacité : défaut d'agir de façon sécuritaire ou selon mes propres capacités ou aux endroits désignés;
  - g. sport : le jeu du curling et ses risques inhérents, y compris, mais sans s'y limiter, la course, le glissement ou la glissade sur la surface de glace, le lancer de la pierre de curling, tout saut ou balayage, les pieds mis sur la glace à partir de l'allée ou sur l'allée à partir de la surface de glace ou la transition de passer par-dessus les bandes latérales qui divisent les pistes de glace;
  - h. cyber : atteinte à la vie privée, piratage, mauvais fonctionnement de la technologie ou dommage;
  - i. conduite : ma conduite et la conduite d'autres personnes, y compris toute altercation physique entre les participants;
  - j. déplacement : l'aller-retour pour les activités;
  - k. négligence : ma négligence et celle d'autres personnes, y compris la NÉGLIGENCE DE LA PART DE L'ORGANISATION, peuvent accroître le risque de dommages, de pertes, de lésions corporelles ou de décès. Je comprends que l'organisation puisse négliger de me protéger contre les risques et les dangers des programmes de curling, dont certains sont mentionnés ci-dessus.

## Conditions

4. En contrepartie de l'autorisation que me donne l'organisation de participer aux activités, je conviens de ce qui suit :
- a. lorsque je m'exerce ou que je m'entraîne dans mon propre espace, je suis responsable de mon environnement, de l'emplacement et de l'équipement que je sélectionne;
  - b. ma condition mentale et physique est appropriée pour participer aux activités et j'assume tous les risques liés à mon état mental et physique;
  - c. je me conformerai aux règlements pour la participation aux activités;
  - d. je me conformerai aux règlements de l'installation ou d'utilisation de l'équipement;
  - e. si j'observe un danger ou un risque inhabituel, je cesserai de participer et j'informerai immédiatement de mes observations un représentant de l'organisation;
  - f. les risques associés aux activités sont accrus lorsque je suis intoxiqué et je ne participerai pas si mes facultés sont affaiblies d'une façon ou d'une autre;

- g. il est de ma seule responsabilité d'évaluer si toute activité est trop difficile pour moi. Lorsque je commence une activité, je reconnais et j'accepte la pertinence et les conditions de l'activité;
- h. je suis responsable de mon choix d'équipement de sécurité ou de protection et de l'ajustement sécuritaire de cet équipement;
- i. Covid-19 : la COVID-19 est contagieuse et je peux être exposé ou infecté par la COVID-19 et une telle exposition peut entraîner des lésions corporelles, la maladie, l'invalidité permanente ou la mort.



**J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 3 et 4**

### **Dégagement et dénéigation de responsabilité**

5. En contrepartie de l'autorisation que me donne l'organisation de participer, je conviens que :
- a. l'entière responsabilité de ma sécurité m'incombe;
  - b. j'ASSUME tous les risques découlant de ma participation ou associés ou liés à ma participation;
  - c. je ne m'appuie pas sur des déclarations orales ou écrites faites par l'organisation ou ses agents, que ce soit dans une brochure ou une publicité ou dans des conversations individuelles, pour accepter de participer aux activités;
  - d. je RENONCE à toute réclamation que je pourrais avoir à présent ou à l'avenir contre l'organisation;
  - e. J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET J'ASSUME PLEINEMENT tous ces risques et la possibilité de blessures, décès, dommage matériel, dépense et perte connexe, y compris la perte de revenu, résultant de ma participation aux activités;
  - f. je DÉGAGE À JAMAIS et J'INDEMNISE l'organisation de toute responsabilité pour toute réclamation, demande, action, tout dommage (y compris les dommages directs, indirects, particuliers ou consécutifs), perte, action, jugement et coût (y compris les honoraires d'avocat) (collectivement, les « réclamations ») que je pourrais avoir à présent ou à l'avenir, qui pourraient découler de ma participation aux activités, en résulter ou y être liés même si de telles réclamations pourraient avoir été causées de quelque façon que ce soit, y compris la négligence, la négligence grossière, le sauvetage fait avec négligence, l'omission, le manque de diligence, la rupture de contrat ou le manquement à la norme de diligence de l'organisation;
  - g. je DÉGAGE À JAMAIS et J'INDEMNISE l'organisation de toute action liée à l'exposition ou à l'infection par la COVID-19, à la suite ou à l'égard de toute action, omission ou négligence de moi-même ou d'autres personnes, y compris, mais sans s'y limiter, de l'organisation;
  - h. l'organisation n'est pas responsable de tout dommage causé à mon véhicule, mes biens ou mon équipement qui pourrait résulter des activités;
  - i. cette négligence inclut l'omission par l'organisation de prendre des mesures raisonnables pour me protéger contre les risques et les dangers associés aux activités; et
  - j. ce dégage ment de responsabilité, renonciation à toute réclamation et indemnisation visent à être aussi générales et inclusives que la loi de **la Province de Québec** le permet et que si l'une de ses dispositions est considérée comme étant non valide, les dispositions restantes resteront néanmoins en vigueur et auront plein effet juridique.

### **Juridiction**

6. Je conviens qu'en cas de poursuite contre l'organisation, je le ferai uniquement dans **la Province de Québec** et je conviens en outre que le droit substantiel de **la Province de Québec** s'appliquera, sans tenir compte des règles de conflit de lois.

## Attestation

7. J'atteste avoir lu et compris cette entente, que je signe volontairement, et que cette entente sera exécutoire pour moi-même, mes héritiers, mon conjoint ou ma conjointe, mes enfants, mes parents, mes tuteurs, mes proches parents, mes exécuteurs, mes administrateurs et mes représentants légaux ou personnels. Je reconnais en outre qu'en signant cette entente, j'ai renoncé à mon droit de maintenir une poursuite contre l'organisation fondée sur toutes les réclamations dont je l'ai dégagé dans la présente.



**J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 5 à 7**

**Nom du participant (en lettres moulées) :** \_\_\_\_\_

**Signature du participant :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

## CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le participant (et le parent / tuteur du participant, le cas échéant) autorise l'organisation à recueillir et à utiliser des renseignements personnels sur le participant aux fins décrites dans les politiques de confidentialité de l'organisation.



**Je consens**

## ENTENTE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET D'ACCEPTATION DES RISQUES

(à l'intention des parents / tuteurs des participants n'ayant pas atteint l'âge de majorité)



**MISE EN GARDE! Veuillez lire ce document attentivement. En le signant, vous assumez certains risques et responsabilités.**

**Nom du participant :** \_\_\_\_\_

**Date de naissance (aaaa/mm/jj) du participant :** \_\_\_\_\_

1. Le présent document est un contrat ayant force obligatoire. Veuillez clarifier toute question ou préoccupation avant de le signer. En tant que participant au sport du curling et aux activités, aux programmes, aux leçons et aux services fournis et aux événements commandités ou organisés par Curling Canada, Curling Québec et Club de Curling de Magog, (collectivement l'« organisation »), y compris, mais sans s'y limiter : matchs, tournois, séances d'entraînement, entraînement, entraînement personnel, entraînement en salle, utilisation de l'équipement d'entraînement de la force et de conditionnement physique, machines et installations, programmes nutritionnels et diététiques, séances d'orientation ou de formation, leçons, programmes de conditionnement aérobie et anaérobie (collectivement appelés les « activités »), le soussigné étant le participant et le parent/tuteur du participant (collectivement les « parties ») reconnaissent et acceptent les conditions suivantes, stipulées dans la présente entente.
2. Je suis le parent/tuteur du participant et j'ai l'entière responsabilité légale des décisions du participant.

### Description et reconnaissance des risques

3. Les parties comprennent et reconnaissent que :
  - a. les activités comportent des risques et des dangers prévisibles et imprévisibles, qu'aucun degré de soin apporté, de prudence ou d'expertise ne peut éliminer, y compris, sans s'y limiter, le risque de lésions corporelles graves, d'invalidité permanente, de paralysie et de décès. Le sport du curling se joue sur une piste de glace qui est glissante, dure et dangereuse;
  - b. un risque pertinent de la participation au sport du curling est le risque de traumatisme crânien grave si le participant tombe, trébuche ou fait un faux pas sur le sol ou la glace. Il est fortement recommandé que le participant porte un casque en tout temps durant sa participation au sport du curling;
  - c. l'organisation a la tâche difficile d'assurer la sécurité et elle n'est pas infaillible. L'organisation peut ne pas être au courant de la forme physique ou des capacités du participant, peut mal juger les conditions météorologiques ou environnementales, peut donner des instructions ou des avertissements incomplets et l'équipement utilisé pourrait mal fonctionner;
  - d. le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré une pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la Santé et la COVID-19 est extrêmement contagieuse. L'organisation a mis en place des mesures préventives pour réduire la propagation de COVID-19; toutefois, elle ne peut garantir que le participant ne sera pas infecté par la COVID-19. De plus, la participation aux activités pourrait accroître le risque du participant de contracter la COVID-19.
4. Le participant participe volontairement aux activités. En contrepartie de cette participation, les parties reconnaissent par la présente qu'ils sont conscients des risques et des dangers et qu'ils peuvent être exposés à de tels risques et dangers, qui englobent, entre autres, ce qui suit :
  - a. santé : exécution de techniques physiques ardues et exigeantes, effort physique, surmenage, étirements, déshydratation, fatigue, séances d'entraînement cardiovasculaires, mouvements et arrêts rapides, mauvaise forme physique, blessures traumatiques, infections bactériennes, éruptions cutanées et transmission de maladies transmissibles, y compris les virus de toutes sortes, la COVID-19, les bactéries, les parasites ou autres organismes ou toute mutation de ceux-ci;
  - b. locaux : état défectueux ou dangereux des installations, chutes, collisions avec des objets, des murs, de l'équipement ou des personnes, conditions dangereuses ou irrégulières des planchers, de la glace ou d'autres surfaces, conditions météorologiques extrêmes, aller-retour des lieux;

- c. utilisation de l'équipement : défaillance mécanique de l'équipement, conception ou fabrication négligente de l'équipement, fourniture par l'organisation ou omission de l'organisation de donner des avertissements, des directives, des instructions ou des conseils quant à l'utilisation de l'équipement, défaut d'utiliser ou de faire fonctionner l'équipement selon mes propres capacités;
- d. contact : contact avec des balais, des brosses ou des pierres de curling, d'autre équipement, des véhicules ou d'autres personnes, ce qui peut entraîner des lésions corporelles graves, y compris, mais sans s'y limiter, des commotions cérébrales et d'autres lésions cérébrales ou des lésions graves à la colonne vertébrale;
- e. conseils : conseils donnés avec négligence à propos des activités;
- f. capacité : défaut d'agir de façon sécuritaire ou selon mes propres capacités ou aux endroits désignés;
- g. sport : le jeu du curling et ses risques inhérents, y compris, mais sans s'y limiter, la course, le glissement ou la glissade sur la surface de glace, le lancer de la pierre de curling, tout saut ou balayage, les pieds mis sur la glace à partir de l'allée ou sur l'allée à partir de la surface de glace ou la transition de passer par-dessus les bandes latérales qui divisent les pistes de glace;
- h. cyber : atteinte à la vie privée, piratage, mauvais fonctionnement de la technologie ou dommage;
- i. conduite : ma conduite et la conduite d'autres personnes, y compris toute altercation physique entre les participants;
- j. déplacement : l'aller-retour pour les activités.



**Nous avons lu et acceptons d'être liés par les paragraphes 1 à 4**

### Conditions

5. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de participer aux activités, les parties conviennent de ce qui suit :
  - a. lorsque le participant s'exerce ou s'entraîne dans son propre espace, les parties sont responsables de l'environnement, de l'emplacement et de l'équipement que le participant sélectionne;
  - b. la condition mentale et physique du participant est appropriée pour participer aux activités et que les parties assument tous les risques liés à l'état mental et physique du participant;
  - c. se conformer aux règlements pour la participation aux activités;
  - d. se conformer aux règlements de l'installation ou d'utilisation de l'équipement;
  - e. si le participant observe un danger ou un risque inhabituel, il cessera de participer et informera immédiatement de ses observations un représentant de l'organisation;
  - f. les risques associés aux activités sont accrus lorsque le participant est intoxiqué et il ne participera pas si ses facultés sont affaiblies d'une façon ou d'une autre;
  - g. il est de leur seule responsabilité d'évaluer si toute activité est trop difficile pour le participant. Lorsque le participant commence une activité, il reconnaît et accepte la pertinence et les conditions de l'activité;
  - h. la COVID-19 est contagieuse et le participant peut être exposé ou infecté par la COVID-19 et une telle exposition peut entraîner des lésions corporelles, la maladie, l'invalidité permanente ou la mort; et
  - i. ils sont responsables du choix d'équipement de sécurité ou de protection et de l'ajustement sécuritaire de cet équipement du participant.
  
6. En contrepartie de l'autorisation que donne l'organisation au participant de participer, les parties conviennent que :
  - a. les parties ne s'appuient pas sur des déclarations orales ou écrites faites par l'organisation ou ses agents, que ce soit dans une brochure ou une publicité ou dans des conversations individuelles, pour accepter de participer aux activités;
  - b. l'organisation n'est pas responsable de tout dommage causé au véhicule, aux biens ou à l'équipement du participant, qui pourrait résulter des activités; et
  - c. ce dégageant de responsabilité, renonciation à toute réclamation et indemnisation visent à être aussi générales et inclusives que la loi de la province de l'Ontario le permet et que si l'une de ses dispositions est considérée comme étant non valide, les dispositions restantes resteront néanmoins en vigueur et auront plein effet juridique.

### Juridiction

7. Les parties conviennent qu'en cas de poursuite contre l'organisation, ils le feront uniquement dans **la Province de Québec** et conviennent en outre que le droit substantiel de **la Province de Québec** s'appliquera, sans tenir compte des règles de conflit de lois.





**Nous avons lu et acceptons d'être liés par les paragraphes 5 à 7**

**Attestation**

8. Les parties attestent avoir lu et compris cette entente, qu'ils signent volontairement, et que cette entente sera exécutoire pour eux-mêmes, leurs héritiers, leurs conjoints ou conjointes, leurs parents, leurs tuteurs, leurs proches parents, leurs exécuteurs, leurs administrateurs et leurs représentants légaux ou personnels.

Nom du parent ou tuteur (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature du parent ou tuteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Le participant (et le parent / tuteur du participant, le cas échéant) autorise l'organisation à recueillir et à utiliser des renseignements personnels sur le participant aux fins décrites dans les politiques de confidentialité de l'organisation.



**Je consens**